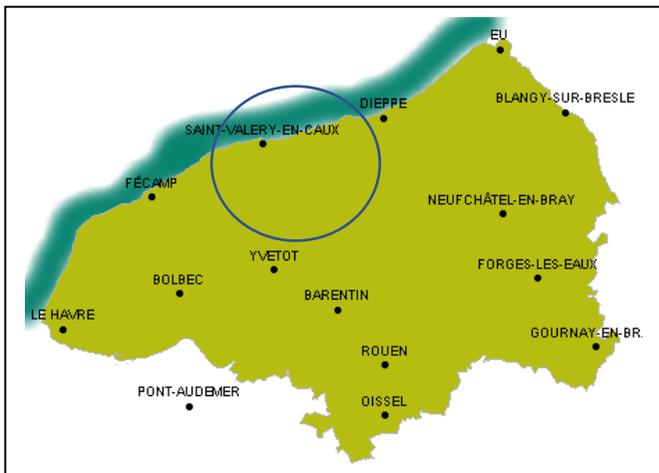


Territoire d'intervention de l'EMAS GEST-DIM :
Circonscription de Saint Valéry en Caux



L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 Juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Elle a été créée sur demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), en partenariat avec l'Education Nationale

Elle intervient dans les établissements de la maternelle au lycée



EMAS GEST-DIM

Ecole Joseph Breton
34 rue Augustin Lemer cier
76560 DOUDEVILLE
Fermé le lundi

Contact : **Karine DION**
Educatrice Coordinatrice EMAS

emas@gest-dim.fr
07.86.70.16.67
02.32.70.53.18

Mme KHALIFÉ, directrice

Mme DIEULLE, cheffe de service

Mme DION Karine, éducatrice
coordonnatrice

Mme GRÉMONT Lucille, psychologue du
développement

Mme NADAL Aurélie, ergothérapeute

Mme STIEVENARD Lisa, psychomotricienne

EMAS

Equipe **M**obile
médico-sociale
d'**A**ppui à la **S**colarisation
des élèves
en situation de handicap



*Un partenariat
entre
l'Education Nationale et
le secteur médico-
social
pour soutenir l'école inclusive*

Les objectifs

- Renforcer l'école inclusive en favorisant le maintien de la scolarisation des élèves en situation de handicap,
- Accompagner et soutenir les enseignants et équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap ou de difficultés scolaires,
- Assurer une coordination entre les services de l'Education Nationale et du secteur médico-social.

Pour qui ?

Enfant en situation de handicap :
reconnu ou non par la MDPH
avec ou sans AESH

particularités physiques ou sensorielles

comportements qui posent problème
et/ou qui suscitent des interrogations

retard de développement, troubles des
fonctions cognitives, troubles des
apprentissages ...

Les missions

- Sensibiliser, former et informer les professionnels des établissements scolaires,
- Conseiller et soutenir un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève par une observation et la proposition d'aménagements ou d'outils spécifiques si nécessaire, en s'appuyant sur les ressources de l'équipe pédagogique
- Apporter un appui et un conseil dans la gestion d'une situation difficile en cas de risque de rupture de parcours,
- Participer au repérage précoce en collaboration avec les professionnels de l'Education Nationale,
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH dès que la situation d'un élève le nécessite,
- De façon exceptionnelle, effectuer une intervention provisoire auprès d'un élève permettant le maintien de la scolarisation.



Les interventions de l'EMAS

La demande : qui peut la faire et comment la faire ?

Avec l'aval de l'inspecteur ou du chef d'établissement, tout professionnel d'un établissement scolaire peut contacter la coordonnatrice de l'EMAS par téléphone ou par mail.

Les modalités des interventions suite à la demande :

Dès réception de la demande, prise de contact téléphonique par le coordonnateur afin de remplir la fiche de saisine et cibler les besoins du demandeur. La fiche saisine est disponible sur le site de la circonscription de St Valéry en Caux : <https://circsaintvalery.spip.ac-rouen.fr/> (onglet Pôle inclusif / EMAS)

La demande sera étudiée en équipe pluridisciplinaire dans la semaine qui suit pour déterminer les modalités de l'intervention

L'Equipe Mobile reprendra contact avec l'émetteur de la demande pour proposer les moyens de l'intervention (15 jours maximum après la demande)